

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 28 JUIN 2018 • PARIS



# DSP2 : ET MAINTENANT ?

Faites de la nouvelle directive des services de paiement un atout compétitif





### Claire Coupoux

Chef de projets conférences et formations  
Département Banque - Finance

Face à un secteur bancaire déjà en plein bouleversement, l'entrée en vigueur de la DSP2 impose aux banques à la fois d'augmenter leur vigilance **quant à la sécurité de leurs systèmes** et dans le même temps de développer **les échanges interbancaires nationaux et internationaux avec les nouveaux entrants**.

En conséquence, **la question sécuritaire liée à l'ouverture des systèmes** d'échanges est devenue primordiale, notamment en vue de l'entrée en vigueur de la réglementation générale sur **la protection des données (RGPD)**.

C'est pourquoi, EFE vous offre l'occasion le 28 juin prochain à Paris, grâce à un panel d'experts reconnus, de vous confronter concrètement aux nouvelles dispositions réglementaires de DSP2 pour vous les approprier et les mettre en pratique au sein de votre structure **par le biais d'une stratégie réfléchie**.

#### POUR QUI ?

- Direction de la conformité
- Direction gestion des risques
- Responsables de paiements
- Responsables de la transformation digitale et de l'innovation
- Directeurs stratégie
- Direction juridique
- Juristes bancaires
- Consultants et avocats
- Risk Managers
- Conseillers techniques
- Responsables fintechs

#### POURQUOI ?

- Intégrer **les aspects réglementaires de la DSP2**
- Identifier les opportunités pour les banques **d'utiliser les données plus efficacement**
- Identifier **le rôle des données** dans le cadre de la gestion de conformité à la DSP2
- Définir **la responsabilité des acteurs bancaires**
- Bénéficier de **retours d'expériences** pour anticiper les nouveaux risques

#### COMMENT ?

- La remise d'un **support écrit en début de conférence**
- **Les exposés sont présentés par des experts reconnus**, alternant théorie et pratique pour une assimilation optimale des problématiques
- Les exposés sont conçus de manière interactive : vous avez la possibilité de **poser toutes vos questions et de réagir à tout moment afin d'approfondir certains points**

#### LES ACQUIS

- **Mettre en pratique les dispositions de la DSP2** au sein de votre structure
- **Tirer le meilleur parti des dispositions de la DSP2 dans votre stratégie**



### JEUDI 28 JUIN 2018

**8h45** Accueil des participants

**9h00**

#### **Anticipez la nouvelle ère de la transmission d'informations**

- La mise en place des interfaces de programmation applicative (API) : une meilleure sécurisation des données par les banques ?
- La liberté de mise en place des API conduit-elle à des solutions fragmentées ? API réglementaires/ouvertes
- Quel est le niveau de responsabilité des acteurs qui interviennent au sein de la chaîne de valeur du paiement ?

**Ferhat BARECHE**, Expert API Management, **ACCETAL**

**Yacine OUADAH**, Deputy CEO - CoFounder, **ASTRAKHAN**

**10h00**

#### **Quel est le contrôle effectif réalisé par l'ACPR ?**

- Refus par la banque d'appliquer des API : quelles sont les sanctions applicables par l'ACPR ?
- Vers une surveillance renforcée des nouveaux entrants ?
  - L'agrément, une procédure bien encadrée ?
  - La mise en place d'une procédure d'agrément permet-elle à terme d'exclure de nouveaux entrants à l'intention frauduleuse ?

**10h45** Café-Networking

**11h00**

#### **Les API, un nouveau défi : comment adopter une stratégie appropriée grâce aux nouvelles technologies ?**

- Comment mettre à disposition efficacement et tactiquement les API ?
- Comment renforcer au maximum la sécurité des paiements ?
- Cyber-attaques et abus des données sensibles : comment mettre en place des systèmes d'authentification forts des clients et des protocoles d'échanges sécurisés ?

**Marie-Benoîte CHESNAIS**, Senior principal consultant  
**CA TECHNOLOGIES**

**11h45**

#### **Agrégateur agréé au lendemain de l'application de la DSP2 : BUDGET INSIGHT**

- L'agrément permet-il de commercialiser tous les services dans les pays européens et internationaux ? Quel impact potentiel sur le marché ?
- Les obligations pesant sur les fintechs sont-elles identiques à celles supportées par les établissements bancaires ?
- Quel impact des nouveaux services régulés sur le marché des services financiers ?
- Quel écosystème va émerger de cette nouvelle régulation ?

**Clément CŒURDEUIL**, CEO, **BUDGET INSIGHT**

**12h30** Déjeuner

**14h00**

#### **DSP2/RGPD : comment articuler ces dispositions entre elles ?**

- Quelle matérialisation des consentements ?
  - Quelle forme doit prendre le consentement à la collecte et au traitement des données ?
  - Quelle forme doit prendre le consentement aux opérations de paiement ?
- Comment informer les personnes concernées ?
- Quelle interprétation du principe d'interdiction de réutilisation des données par les nouveaux prestataires de services de paiement à la lumière du RGPD ?
- Comment articuler notifications des incidents de sécurité, opérationnels majeurs et violations de données ?

**Aurélié BANCK**

Directeur de Département

**LEXING ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS**

**15h00**

#### **Extension du champ d'application de la DSP2 en dehors de l'UE : maîtrisez les répercussions à l'international**

- Les implications stratégiques de la DSP2 pour les banques européennes sont-elles des catalyseurs ?
- L'augmentation de la concurrence permet-elle l'amélioration du marché des paiements en Europe ?
- Ces changements vont-ils contribuer à la perte du chiffre d'affaires que les banques réalisent actuellement sur les paiements ?
- Quels sont les effets à long terme sur l'ensemble du secteur bancaire ?

**Thibault VERBIEST**

Avocat Associé

**DS AVOCATS**

**16h00** Café-Networking

**16h15**

#### **Comment les banques historiques engagent-elles une nouvelle relation avec les fintechs ?**

**Philippe PIN**

Directeur Adjoint

**BRED**

**Jean-Marc GUITEAU**

Global Head of Regtech Innovation & Development

**BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**

**Fabien MONSALLIER**

Directeur de l'Innovation

Direction de la Stratégie et de l'Innovation

**LA BANQUE POSTALE**

**Thibault VERBIEST**

Avocat Associé

**DS AVOCATS**

**17h30** Clôture de la conférence

